

Institut Cujas

**École doctorale de droit public interne,
science administrative, science politique et science de l'information**

**Inscription obligatoire :
par courrier électronique
avant le 28 septembre 2006
(dans la limite des places disponibles)
pillant@u-paris2.fr**

L'application de la Constitution par les Cours suprêmes

Colloque

Lieu du colloque

Maison de la Chimie
Petit-Amphithéâtre
28, rue Saint-Dominique
75007 Paris

Métro : Solférino

**Organisé avec le concours de l'Ordre des avocats
au Conseil d'État et à la Cour de cassation**

Mercredi 4 octobre 2006

8 heures 45 – 18 heures 30

8 h. 45 *Accueil des participants.*

9 h. *Introduction générale.*

Guillaume Drago, professeur à l'université Panthéon-Assas Paris II,
directeur de l'Institut Cujas

9 h.15 **Présidence:** **Bruno Genevois**

Président de la Section du contentieux du Conseil d'État

Le Conseil d'État et l'application de la Constitution

Les modes d'application et leurs limites

1) Histoire

Aux origines de la cassation et au lendemain des Constitutions : les premières décisions de cassation.

Jean-Jacques Bienvenu, professeur à l'université Panthéon-Assas Paris II

2) Principes

La Constitution, norme d'application directe par le juge : conditions et limite.

Fabrice Melleray, professeur à l'université Montesquieu Bordeaux IV
Patrick Morvan, professeur à l'université Panthéon-Assas Paris II

Pause

3) Illustration : la Cour de cassation, juge constitutionnel ?

L'application de la Constitution par la Cour de cassation :

- *Aspects généraux et perspectives de droit civil.*

Régis de Gouttes, Premier avocat général à la Cour de cassation

- *Perspectives de droit pénal.*

Dominique Commaret, avocat général à la Cour de cassation

4) Le point de vue d'un avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation.

Emmanuel Piwnica, ancien Président de l'Ordre

Débat.

12 h30

Déjeuner libre

14 h.

Présidence :

Yves Gaudemet

Professeur à l'université Panthéon-Assas Paris II

Perspectives d'évolution

Vers la question préjudicielle de constitutionnalité ?

Ferdinand Mélin-Soucramanien, professeur à l'université Montesquieu Bordeaux IV

L'exception d'inconstitutionnalité : une vieille idée neuve,

Bertrand de Lamy, professeur à l'université de Toulouse I

Abandonner la jurisprudence du Conseil d'État Arrighi ?

Ariane Vidal-Naquet, professeur à l'université de Lille II

L'influence des Cours européennes (CJCE et Cour EDH) sur la question française.

Jean-François Flauss, professeur à l'université Panthéon-Assas Paris II

Pause

Table ronde:

Quel juge

pour quel contrôle de constitutionnalité ?

Présidence:

Serge Guinchard

Professeur à l'université Panthéon-Assas Paris II,

Ancien Recteur d'Académie

Participants:

Dominique Foussard, avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation

Bertrand Seiller, professeur à l'université Panthéon-Assas Paris II

Philippe Théry, professeur à l'université Panthéon-Assas Paris II,
directeur de l'Institut d'Études Judiciaires.

17 h.30

Conclusion.

Pierre Delvolvé, professeur à l'université Panthéon-Assas Paris II